

Annexe

Les justifications du châtement

On peut avancer plusieurs raisons pour justifier le châtement : (1) la dissuasion : la connaissance du châtement qu'ils encourent dissuade les futurs criminels ; (2) la protection physique des membres de la société (ceci ne vaut que pour les châtements qui consistent à enfermer le coupable ou à l'exécuter) ; (3) la rééducation du délinquant ; (4) la réparation, c'est-à-dire la satisfaction symbolique que retirent les victimes de savoir que le coupable est puni. Les trois premières justifications sont d'ordre pratique. Seule la quatrième est d'ordre moral. Nietzsche va jusqu'à écrire : « Le châtement a pour but d'améliorer *celui qui châtie*, – tel est l'ultime refuge des défenseurs du châtement. »²² C'est aussi ce que disait Baudelaire : la peine de mort n'a pas pour but de sauver la société, matériellement du moins. Elle a pour but de sauver (spirituellement) la société et le coupable. (Baudelaire, *Mon cœur mis à nu*)

Dans une direction opposée, Hegel avance que le châtement, par exemple la peine de mort, est le seul moyen de rendre sa dignité au coupable : car le punir, c'est reconnaître sa responsabilité et sa liberté, donc son humanité, le fait que c'est un sujet moral ; le pardonner en revanche, le priver de sa punition, par exemple au nom de déterminismes sociaux ou psychologiques, c'est lui dénier sa responsabilité... On trouve une idée similaire dans le film *Dogville*, où le pardon est assimilé à une forme de mépris ou d'arrogance : pardonner, c'est-à-dire exiger moins des autres que de moi-même, n'est-ce pas une manière de considérer que je suis supérieur à eux ?



Docs à portée de main

La règle et l'absurde

On pourrait penser que la règle doit parfois être suspendue, notamment quand son application ne permettrait pas d'atteindre le but que la règle vise à atteindre. D'où un sentiment d'absurdité et d'injustice quand un policier sanctionne une infraction sans danger, quand un professeur réprimande un bavardage qui n'était, au fond, guère dérangeant, ou quand une secrétaire bornée s'acharne à exiger un formulaire manquant alors que d'autres éléments permettent de conclure sans l'ombre d'un doute à la bonne foi de l'utilisateur : dans tous ces cas la règle semble tourner à vide, de manière absurde²³.

Pourtant, s'il a fallu instaurer des règles précises visant à atteindre certaines fins, c'est que le simple énoncé de ces fins ne suffisait pas. Le concept de règle contient donc d'avance l'idée d'une application injustifiée. Si la règle ne se contente pas de dire « faire le nécessaire pour atteindre A » mais qu'elle commande de « faire B (pour atteindre A) », si on ne se contente pas d'énoncer la fin mais qu'on indique le moyen, cela signifie que celui-ci doit être appliqué *même quand il ne permet pas d'atteindre la fin en question*.

Toute règle ainsi formulée semble donc impliquer certaines applications absurdes, au moins de manière marginale. Toute règle implique l'absurdité. Pourquoi cela, pourquoi n'y a-t-il pas de règle purement rationnelle ? Il semble que cette nécessité vienne du désaccord entre les hommes. S'il faut préciser le moyen, c'est pour régler les conflits à ce sujet. Il sera toujours de discuter de ce qui permet de mieux assurer la sécurité routière, de ce qui perturbe le cours, etc. On exclut d'un même mouvement les conflits et la rationalité. Un peu d'absurdité est le prix à payer pour neutraliser les conflits humains. Nous ne sommes pas si loin de Pascal, qui admettait l'injustice au nom de l'ordre !

²² Nietzsche, *Le Gai savoir*, § 219.

²³ On pourrait aller jusqu'à l'exemple extrême : le cas Eichmann. Cf. cours sur le devoir, annexe.

Le « jugement de Dieu »

Au Moyen Âge régnait un moyen assez simple de faire justice : le duel. Car puisque l'on considère que Dieu est la cause de tout, on pense qu'il fera vaincre celui qui a raison. Le même principe commande de se soumettre à toute autorité : « Rendez à César ce qui est à César, à Dieu ce qui est à Dieu. » Variantes : plonger le coupable dans l'eau. S'il flotte, c'est que l'eau, qui est un corps pur, le rejette, donc qu'il est impur, c'est-à-dire coupable.

Le pardon

Il existe deux types d'injustice, deux manières possibles d'enfreindre la loi. On peut enfreindre la loi dans notre propre intérêt. C'est ce qui se passe le plus souvent (l'impolitesse, le vol, le crime, le bavardage en classe). Mais on peut enfreindre la loi dans l'intérêt d'autrui : c'est ce qui se passe, notamment, quand on pardonne. Hannah Arendt insiste sur la nécessité du pardon.



Droit de la nature et des animaux

La question d'un devoir envers la nature est une question d'actualité. A priori, il semblerait que nous n'ayons de devoirs qu'envers les hommes, selon le principe kantien selon lequel seuls les êtres humains constituent des « fins en soi ». Mais on pourrait remarquer d'abord que les devoirs envers les hommes impliquent des devoirs envers la nature : respecter l'environnement est un devoir envers les générations futures. Respecter la vie et la nature, c'est respecter l'homme, car il en dépend. Mais on peut aller au-delà de cet argument, et dire que la nature doit être respectée pour elle-même, car elle aussi constitue une fin en soi. Tout être sentant et souffrant, et même tout être, devrait être respecté. Lévi-Strauss montre le lien entre le refus d'un tel respect universel (c'est-à-dire l'humanisme, qui privilégie l'homme par rapport aux autres êtres vivants) et le racisme :

J'ai le sentiment que toutes les tragédies que nous avons vécues d'abord avec le colonialisme, puis avec le fascisme, enfin les camps d'extermination, cela s'inscrit non en opposition ou en contradiction avec le prétendu humanisme sous la forme où nous le pratiquons depuis plusieurs siècles, mais, dirais-je, presque dans son prolongement naturel, puisque c'est en quelque sorte d'une même foulée que l'homme a commencé par tracer la frontière de ses droits entre lui-même et les autres espèces vivantes, et s'est ensuite trouvé amené à reporter cette frontière au sein de l'espèce humaine, séparant certaines catégories reconnues seules véritablement humaines, d'autres catégories, qui subissent alors une dégradation conçue sur le même modèle qui servait à discriminer entre espèces humaines et non-humaines. Véritable péché originel qui pousse l'humanité à l'autodestruction.

Le respect de l'homme par l'homme ne peut pas trouver son fondement dans certaines dignités particulières que l'humanité s'attribuerait en propre, car alors, une fraction de l'humanité pourra toujours décider qu'elle incarne ces dignités de manière plus éminente que d'autres. Il faudrait plutôt poser au départ une sorte d'humilité principielle : l'homme, commençant par respecter toutes les formes de vie en dehors de la sienne, se mettrait à l'abri du risque de ne pas respecter toutes les formes de vie au sein de l'humanité même.

Lévi-Strauss, cité par F. Deligny, *Les Détours de l'agir ou le moindre geste*, 1979